

COMMUNE DE LUGNY

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2021  
COMpte RENDU

Département de Saône et Loire

L'an deux mil vingt et un, le sept avril à vingt heures trente, le conseil municipal, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de LUGNY sous la présidence de M GALÉA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

**PRÉSENTS :** Messieurs Guy GALEA, Philippe GOURLAND, François ROUGEOT, François GOLLEAU, Joël GAYET, M Patrick POINT, M Franck REDOUTEY, M Patrice MILLOT, M Thomas THEVENARD et J-C LALANNE.

**Mesdames** Sarah GOYON, Louise-Marie DRAPIER, Myriam MARCK, Mme Christine CHEVALIER et Agnès BLANC.

**ABSENTS :** M Patrick POINT (pouvoir donné à M G.GALEA).

La séance a été ouverte sous la présidence de M GALÉA, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Mmes Sarah GOYON et Myriam MARCK ont été désignées en qualité de secrétaires de séance par le conseil municipal.

**1) VALIDATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 24/02/2021.

**2) VOTES DES TAXES 2021**

Délibération 2021 / 020

M Le Maire de Lugny,

Rappelle au Conseil Municipal les taux votés lors de la séance du Conseil Municipal du **28 AVRIL 2020** ainsi que les produits correspondants et propose de ne pas augmenter les taux des taxes communales pour 2021.

TAXES 2021	TAUX 2021	BASE D'IMPOSITION	Produit Correspondant
TAXE FONCIERE (Bâti)	(20,08*2)=40.16	942 200	378 388 €
TAXE FONCIERE (non bâti)	41,52	212 700	88 313 €
<b>PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021</b>			<b>466 701 €</b>
ALLOCATIONS COMPENSATRICES / COEFICIENT CORRECTEUR			35 963 €
TH s/RESIDENCE SECONDAIRE			33 335 €
ALLOCATIONS COMPENSATRICES DC RTP			12 082 €
<b>TOTAL PRODUIT FISCAL 2021</b>			<b>548 081 €</b>
Prélèvement GIR			-42 551 €
<b>SOLDE FISCAL 2020</b>			<b>505 530€</b>

Avant de passer au vote, M F.ROUGEOT rappelle que les taux appliqués sur la commune de Lugny sont les taux les plus élevés de toutes les communes appartenant à la communauté de Communes Mâconnais Tournugeois. Il propose d'amorcer une descente progressive chaque année afin de se situer au même niveau de taux appliqués sur les autres communes de la CCMT. Il rajoute que si les élus estiment à ce jour, que les plus gros travaux ont été réalisés sur la commune, la diminution des taux peut être envisagée dès aujourd'hui.

Mme A.BLANC intervient afin de rendre compte que durant les années à venir, il se pourrait que la taxe foncière bâtie disparaisse ce qui aura un impact important sur les communes. Elle propose d'attendre les textes officiels avant de réfléchir sur une éventuelle baisse des taxes. Elle rajoute que les communes sont actuellement dans un période d'instabilité il serait plus sage de maintenir les taux afin d'être prudent sur le devenir du fonctionnement. Mme LM DRAPIER rappelle que Mme La Trésorière avait expliqué que toutes les communes qui avaient procédé à la baisse des taux étaient revenues sur leur décision en les augmentant de nouveau.

M Le Maire rappelle qu'il existe encore des travaux à prévoir sur les bâtiments publics, notamment sur les toitures ce qui engendrera de gros coûts financiers. Etant donné que le report des votes des taxes n'est pas possible, il demande aux élus de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le maintien des taux des taxes par 1 voix contre, 2 abstentions et 12 voix pour.

**3) BUDGETS COMMUNAL et ST PIERRE**

Délibération 2021 / 021 et 022

Le **budget Communal 2021** est présenté et approuvé par **14 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE**, lequel peut se résumer ainsi M F.ROUGEOT précise que le chapitre 73 est en hausse de 5 % par rapport à 2020.

**FONCTIONNEMENT**

CHAPITRES BUDGETAIRES	Dépenses	CHAPITRES BUDGETAIRES	Recettes
011-Charges à caractère général	<b>398 780,00 €</b>	002-Résultat d'exploitation exporté	<b>361 519,00 €</b>
012-Charges de personnel	<b>425 268,00 €</b>	013-Atténuation de charges	<b>6 900,00 €</b>
014-Atténuation des produits	<b>57 551,00 €</b>	070-Ventes de produits de services	<b>33 600,00 €</b>
022- Dépenses imprévues	<b>15 000,00 €</b>	073-Impôts et taxes	<b>637 856,00 €</b>
023-Virement à la section d'investissement	<b>370 257,00 €</b>	074-Dotations et subventions	<b>172 518,00 €</b>
042 Opération d'ordres entres sections	<b>28 488,00 €</b>	075-Autres produits de gestion courante	<b>200 000,00 €</b>
065-Autres charges de gestion courante	<b>89 718,00 €</b>	076-Produits financiers	<b>2,00 €</b>
066-Charge financières	<b>27 683,00 €</b>	077-Produits exceptionnels	<b>450,00 €</b>
067-Charges exceptionnelles	<b>100,00 €</b>		
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 412 845,00 €</b>	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 412 845,00 €</b>

**INVESTISSEMENT**

OPÉRATIONS BUDGETAIRES	Dépenses	CHAPITRES BUDGETAIRES	Recettes
OPFI-Opérations financières	<b>173 019,00 €</b>	OPFI-Opération financière	<b>652 615,00 €</b>
10- Equipement et matériel	<b>21 375,00 €</b>	10004-Travaux Bâtiments	<b>65 830,00 €</b>
10004 Travaux Bâtiments	<b>17 000,00 €</b>		
10011-Salle Evènementielle	<b>450 000,00 €</b>	10011-Salle Evènementielle	<b>364 917,00 €</b>
10013- Acquisition terrain	<b>40 000,00 €</b>	57-Voirie	<b>12 227,00 €</b>
10014-Accessibilité ADAP	<b>6 000,00 €</b>		
10044- Bâtiments Locatifs	<b>169 623,00 €</b>		
12-Extension de réseau	<b>71 830,00 €</b>		
39-Bois et Forêts	<b>47 742,00 €</b>		
51-Cimetière	<b>10 000,00 €</b>		
54-Mairie	<b>27 000,00 €</b>		
57-Voirie	<b>62 000,00 €</b>		
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 095 589,00 €</b>	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 095 589,00 €</b>

Le **budget Lotissement St Pierre 2021** est présenté et approuvé à l'unanimité, lequel peut se résumer ainsi :  
**Dépenses et Recettes de Fonctionnement** à l'équilibre pour 5 131,60 €  
**Dépenses et Recettes d'Investissement** à l'équilibre pour 20 250,00 € (vente du dernier terrain sur le lotissement St Pierre)

**4) SYDESL**

**Délibération 2021 / 023**

**M Le Maire**, informe les élus qu'il est nécessaire de renouveler certaines horloges de la commune (11) car elles sont devenues vétustes. Un nouvel EP rue de la Bourbonne sera installé sur un mat et un autre EP, rue des Jardins sera installé en façade (dossier 267104\_EP9). Le SYDESL a étudié ces projets d'éclairage public sur la Commune. Le montant du devis des travaux est de 7 328,44 € TTC, la contribution de la commune sera arrondie à 6 200,00€.

M F.ROUGEOT propose de rattraper le seuil devant le portail de Mme GIROUD dans le cas où le mât de l'EP serait installé à proximité. M Le Maire se propose d'étudier la faisabilité lors de l'installation du mât.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

**5) LIGNE DE TRESORERIE**

**Délibération 2021 / 024**

**M Le Maire**, informe le Conseil du fait que les subventions attendues tardent à être versées par les services de l'Etat. Afin de pouvoir honorer les divers règlements à venir, il propose de souscrire la mise en place d'une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire.

Une consultation a été lancée auprès de différents organismes bancaires. A son terme, la proposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est apparaît la plus avantageuse pour la Commune.

Le Maire demande au Conseil de délibérer sur la mise en place de cette ligne de trésorerie, à hauteur de 250 000,00€ pour une durée de 12 mois avec un taux planché de 0.80 %. M Le Maire précise que cette ligne ne sera utilisée qu'en cas de nécessité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

**6) COMPETENCE SDIS / CCMT**

**Délibération 2021 / 025**

**M Le Maire**, annonce aux élus qu'en date du 11/03/2021, le conseil communautaire a délibéré favorablement pour la modification des statuts de CCMT en ajoutant la compétence « Versement des contributions des communes membres au SDIS » à ses compétences supplémentaires. A compter du 01 janvier 2022, la compétence du SDIS sera à la charge de la

CCMT. Cette prise en charge sera réalisée par réduction de l'attribution de la compensation.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### 7) ACHAT PARCELLE BOIS

Délibération 2021 / 026

M Le Maire, précise qu'a été réceptionné en mairie un courrier de M MARGARIT Michel proposant la vente de 800 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée D308 située « En Mépilly ». Ce morceau de parcelle serait cédé à la commune pour l'euro symbolique. A charge pour la commune des frais de géomètre et frais de notaire. Cette parcelle permettrait en priorité d'améliorer la place de stockage ONF et peut-être d'agrandir la piste VTT avoisinante. M F ROUGEOT demande si cette hypothétique piste serait à la charge de la commune ou de la CCMT. A ce jour cette question est en pourparler. M F.ROUGEOT précise qu'il serait d'accord afin d'acquérir cette parcelle à l'euro symbolique afin oui d'améliorer l'aire de stockage mais contre pour la piste VTT (problème de sécurité, problème de coût financier trop élevé pour une commune).  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### 8) VENTE PARCELLE COMMUNALE

Délibération 2021 / 027

M Le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a reçu une demande de M LAFARGE Julien souhaitant acheter une bande de terrain (75 m<sup>2</sup> environ) qui appartient à la commune.  
Cette parcelle se situe entre la Bourbonne et le stade de la folie, plus précisément rue de la Folie et dont la référence cadastrale est AB352. Il faut savoir que ce terrain est actuellement entretenu par M LAFARGE et depuis longtemps. Après débat, il est décidé de fixer le montant de vente au prix de 1 €/m<sup>2</sup>, soit un total de 75 €.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### 9) FOND de SOLIDARITÉ LOGEMENT

Délibération 2021 / 028

M Le Maire informe les élus avoir reçu en mairie un courrier de la Direction de l'Insertion et du Logement Social afin solliciter la Commune de Lugny afin d'attribuer une subvention en destination du Fond de Solidarité Logement.  
La vocation du FSL s'inscrit dans le cadre du Plan Départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) et a pour objectif d'aider les personnes et les ménages à accéder à un logement décent et indépendant. Le montant pourrait être de 035€/habitant (945). Un débat est alors mis en avant et M F.ROUGEOT n'est pas d'accord sur le fond, si les taxes ne baissent pas pour les administrés, il n'y a pas lieu de donner une subvention aux extérieurs. Mme GOYON précise que cela n'a rien à voir, que l'on parle dans ce cas de personnes défavorisées, Mme C.CHEVALIER précise que personne ne peut savoir si cette subvention sera en destination d'administrés ou non, car cela est à caractère confidentiel. Après quelques débats et, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 9 voix pour, 1 abstention et 5 voix contres de verser un montant de 330 € au dit fond.

### 10) TARIFS SALLE EVENEMENTIELLE

Délibération 2021 / 029

M Le Maire, donne la parole à M F.GOLLEAU afin de présenter à l'assemblée les nouveaux tarifs de la Salle Evènementielle.

#### TARIFS SEVE Lugny 2021 ASSOCIATIONS

##### HALLE DU REZ DE CHAUSSEE

##### TARIFS

		WEEK END	1 JOURNEE
ASSOCIATIONS DE LUGNY	Manifestation à but non lucratif	Gratuit	Gratuit
	Manifestation à but lucratif	75,00 €	50,00 €
ASSOCIATIONS HORS LUGNY	Manifestation à but non lucratif	Gratuit	Gratuit
	Manifestation à but lucratif	100,00 €	75,00 €

##### SALLE DU 1<sup>er</sup> ETAGE

##### TARIFS

		WEEK END	1 JOURNEE
ASSOCIATIONS DE LUGNY	Manifestation à but non lucratif	Gratuit	Gratuit
	Manifestation à but lucratif	75,00 €	50,00 €
ASSOCIATIONS HORS LUGNY	Manifestation à but non lucratif	100,00	75,00 €
	Manifestation à but lucratif	200,00	150,00 €

#### TARIFS SEVE Lugny 2021 PARTICULIERS et ENTREPRISES

##### HALLE DU REZ DE CHAUSSEE

##### TARIFS

	WEEK END	1 JOURNEE
PARTICULIERS, ENTREPRISES de LUGNY	100,00 €	75,00 €
PARTICULIERS, ENTREPRISES HORS LUGNY	150,00 €	100,00 €

##### SALLE DU 1<sup>er</sup> ETAGE

##### TARIFS

	WEEK END	1 JOURNEE
PARTICULIERS, ENTREPRISES de LUGNY	150,00 €	100,00 €
PARTICULIERS, ENTREPRISES HORS LUGNY	250,00 €	200,00 €

#### TARIFS SEVE : CAUTIONS & CUISINE Lugny 2021 ASSOCIATIONS-PARTICULIERS-ENTREPRISES

	WEEK END	1 JOURNEE
--	----------	-----------

POUR UTILISATION CUISINE AJOUTER	75,00 €	50,00 €
CAUTION RDC	750,00 €	500,00 €
CAUTION Salle 1 <sup>er</sup> ETAGE	1 000,00 €	750,00 €
CAUTION si RDC et 1 <sup>er</sup> ETAGE	1 750,00 €	1 250,00 €

Si utilisation simultanée des 2 salles, seul l'étage sera facturé.

Fournir une attestation de responsabilité civile en cours de validité.

Transmission des clés et état des lieux :

- La veille de la manifestation. Le Lendemain de la manifestation.

Toute clé manquante sera facturée 100,00 €. Si changement de barillets, la facture sera intégralement répercutée.

La fourniture de la vaisselle est gratuite.

Toute vaisselle cassée ou non rendue est facturée 2,00 € pièce.

Une prestation nettoyage pourra être effectuée par la Mairie : coût : 300,00 €.

Etablissements scolaires publics : gratuité acquise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **11) REDEVANCE CAMION PIZZAS**

**Délibération 2021 / 030**

M Le Maire rappelle qu'un camion à pizzas a été mis en place sur le terrain des Nièvres les mardis à partir de 17h30. Durant la crise sanitaire cette partie du domaine public a été mise à disposition gratuitement à M GROBON Franck agissant en qualité de responsable de l'enseigne SAS LE MOULIN DES PIZZ'. A ce jour, il faut donc finaliser cette mise à disposition du domaine public par une redevance. Est donc proposé aux élus que, durant toute la durée de la crise sanitaire et jusqu'à autorisation d'ouverture des restaurants par M Le Président de la République, une redevance d'occupation du domaine public d'un montant de 1 euro symbolique par mois sera facturé à M GROBON. Puis, dès autorisation de l'ouverture des restaurants la redevance passera à 100 €/Trimestre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **12) REGLEMENT DES CIMETIERES**

M Le Maire demande à la commission cimetière de fixer une nouvelle réunion afin de réfléchir sur différents points du règlement du cimetière actuel.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- M Le Maire informe qu'un bus nommé « Vaccibus » a été mis en place par le département, et qu'il sera sur Lugny le 29 avril prochain. La commune de Lugny est donc en charge de recueillir les volontaires et M GALEA ainsi que M GOLLEAU ont donné plusieurs appels téléphoniques afin de proposer la vaccination aux administrés de Lugny. Il reste à attendre maintenant les réponses de Montbellet, Bissy, Burgy, Cruzilles, Chardonnay, Grevilly, Uchizy et Péronne.
  - Lecture à l'ensemble du conseil par Mr le Maire d'une lettre lui étant adressé par Mme GIROUD
  - ORT : (revalorisation des territoires) Lugny a la possibilité de bénéficier du dispositif existant depuis 2018 pour 6 ans Ce dispositif permet entre autre une défiscalisation des travaux pour les particuliers qui souhaitent réaménager, améliorer leur habitat, changement d'énergies, rénovation des façades. Un prestataire a été contacté pour nous aider à faire un diagnostic de LUGNY.
  - Mme CHEVALIER demande a M le Maire comment s'est passé la convocation à la gendarmerie suite à la plainte de M ROUGEOT conseiller envers M le Maire et M GAYET. La plainte a été classée sans suite par M. le Procureur
  - M SAUVAGEOT (le gérant d'Accrobranches) a sollicité la Commune afin d'utiliser les bois communaux pour pratiquer des randonnées en trottinette électrique, ceci afin d'accroître son activité. Cela concernerait un groupe de 9 personnes sur un tracé de 10 km.
- Sous réserve d'attestation d'assurance, les élus sont d'accord sur le principe.
- M Le Maire informe avoir reçu une carte de remerciement de la famille LIBET.

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au 19 mai 2021 à 20h30.

La séance est levée à 23h30.



**Le Maire,  
Guy GALÉA**